



PAG

Plan d'Accompagnement Global



QU'EST-CE QU'UN PAG ?

Le **PAG** a pour but d'apporter une réponse concrète, individualisée et temporaire à la personne en situation de handicap.

Le **PAG** est un contrat écrit entre les différentes parties (personne en situation de handicap et/ou son représentant légal, aidant, partenaires...) qui retrace l'ensemble des solutions proposées et les engagements de chacun.

Le **PAG** vise finalement à coordonner les différentes aides et interventions nécessaires pour répondre aux besoins de la personne en situation de handicap.

Le PAG n'a pas vocation à imposer à un établissement ou à un service médico-social l'entrée de la personne handicapée dans la structure.

- **Qu'est-ce qu'un Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS) ?**

C'est une réunion de concertation qui associe la personne en situation de handicap et/ou son représentant légal, ainsi que les différents partenaires concernés par la situation et/ou susceptible de répondre aux besoins de la personne.

Il existe 2 types de **GOS** : le niveau 1 et le niveau 2.

Le niveau est déterminé par le référent d'élaboration du **PAG**. (MDPH de la Marne).

La MDPH de la Marne joue un rôle neutre et rassembleur dans l'animation du **GOS**.

UN GOS n'aboutit pas forcément à un PAG !

ETES-VOUS CONCERNE ?

Vous êtes une personne en situation de handicap, enfant ou adulte.

Vous pouvez demander un PAG si, **malgré vos recherches actives de solutions :**

- **les réponses à vos besoins sont indisponibles ou inadaptées**
- **vous êtes en rupture ou en risque de rupture de parcours de vie**

QUI PEUT DEMANDER UN PAG ?

La personne en situation de handicap ayant déjà une orientation par la Commission des Droits et de l'autonomie des personnes handicapées (**CDAPH**), sa famille, ou toute personne qui l'accompagne (association, proche, professionnel...) ainsi que l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH de la Marne.

VOUS ET LA MDPH 51

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PAG ?

Vous devez compléter :

- Pour la personne en situation de handicap (ou son représentant légal) et /ou son aidant, son proche : le formulaire de demande « **Fiche de Saisine Usager** »,
- Pour le professionnel qui intervient auprès de la personne : le formulaire de demande « **Fiche de Saisine Professionnel** ».

L'accord écrit de la personne en situation de handicap ou de son représentant légal est obligatoire.

Ce document entièrement complété est à transmettre à la MDPH de la Marne :

- **Soit par courrier : MDPH de la Marne - Service Parcours Complexes
50 Avenue du Général Patton
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE**
- **Soit par mail : rapt@mdph51.fr**

A réception du document par la MDPH de la Marne, un accusé de réception de votre demande vous sera envoyé.

Si les informations complétées ne sont pas suffisantes pour l'étude de votre demande, vous serez contacté.

LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE DE PAG :

- **La Cellule d'Analyse et d'Orientation des Demandes (CAOD) :**

Votre demande de **PAG** sera soumise à la **CAOD**, composée des membres de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH de la Marne. Par conséquent, tous les éléments recueillis seront partagés entre les membres de l'équipe.

La **CAOD** émettra un avis et vous informera de la suite donnée par email ou courrier.

Vous pourrez être ensuite contacté par le chargé d'élaboration des **PAG** de la MDPH de la Marne.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION D'UN PAG

QUI ?

- La Personne en situation de handicap ou son représentant légal, accompagné(e) ou non par
- Un partenaire impliqué
- L'équipe Pluridisciplinaire

Le référent de PAG de la MDPH de la Marne fait le lien avec l'ensemble des personnes concernées

La coordination de parcours est réalisée par les professionnels de l'accompagnement sans PAG dans l'immédiat

Mobilisation de l'ensemble des personnes et institutions concernées, avec ou sans réunion du groupe opérationnel de synthèse (GOS)

Désignation du coordonnateur de parcours ; en lien avec le référent du PAG, il s'assure du bon déroulement du projet

LES ÉTAPES

Identification d'une situation de rupture ou de menace de rupture de parcours ou de complexité

Elaboration et transmission de la saisine PAG

Analyse de la situation

Les besoins sont suffisamment couverts

La situation de rupture ou de risque de rupture de parcours est avérée

Elaboration d'un PAG

Mise en oeuvre du PAG



Centre d'affaires Patton
50 avenue du Général Patton
CS 60171
51009 Châlons-en-Champagne cedex
03 26 26 06 06 / accueil@mdph51.fr
www.mdp51.fr